

Syndicat Apicole départemental

de la Charente Maritime

*Groupement unissant les sociétés d'apiculture du département
Abeille Aunisienne, Abeille Saintongeaise, Abeille Angérienne, Syndicat Aunis-Saintonge
et oeuvrant pour l'ensemble de la Charente - Maritime*

Fondé en 1961

Site Internet www.syndicapicole.com

---<<X>>---

Président : Ch Giraudet
1, rue des salines
17230 - Charron
Courriel : christian-giraudet@orange.fr

10 juin 2008

Direction des Services Vétérinaires
avenue de Fétilly
17000 - LA ROCHELLE

Objet : mortalité hivernale d'abeilles

A l'attention de Monsieur Jean-Pierre DAVID

Monsieur le Directeur,

J'organise chaque mois des réunions techniques au cours desquelles sont abordées l'enseignement des meilleures techniques apicoles, les mesures de prophylaxie et les maladies du cheptel apiaire. Un grand nombre d'apiculteurs de l'ensemble de la Charente-Maritime y participent avec intérêt.

Lors de nos rencontres d'avril et de mai, des témoignages me sont parvenus de toutes parts pour me signaler des pertes hivernales incroyablement élevées. En effet, alors qu'il y a quelques années, la mortalité hivernale pouvait être estimée à 5% du cheptel, à l'issue de l'hiver 2007/2008, la mortalité constatée se situe entre 25 et 50 % du nombre de colonies.

J'ai demandé aux apiculteurs de bien vouloir m'indiquer si des causes apparentes pouvaient être mises en corrélation. D'une manière générale, les colonies étaient exemptes de maladies (ce que je peux confirmer, ayant moi-même effectué de nombreuses visites sanitaires en 2007 sans trouver de symptômes particuliers), les ruches et ruchers en bon état d'entretien, et les provisions suffisantes.

Par ailleurs, d'une manière générale il est constaté également un raccourcissement de la durée de vie des reines.

Je tenais à vous faire de cette situation particulièrement préoccupante et vous demander si des mesures particulières, visant à aider les apiculteurs, peuvent être envisagées.

Je reste à votre disposition pour vous fournir tout complément d'information nécessaire à l'instruction d'un dossier.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à notre demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération

**SYNDICAT APICOLE
DÉPARTEMENTAL
CH. GIRAUDET
1 rue des Salines
17230 CHARRON**

